# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

# ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 32

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

L'ensemble des désignations effectuées dans les organismes mentionnés au I de l'article 1<sup>er</sup>, doit s'efforcer, respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat, de reproduire leur configuration politique.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement élaboré en lien avec le rapporteur et d'autres groupes parlementaires, nous garantissons le fait que l'ensemble des nominations de député.e.s dans des organismes extraparlementaires prenne en compte le pluralisme politique de l'Assemblée et du Sénat.